

Signataire: François Baertschi

Date de dépôt : 25 septembre 2024

## **Question écrite**

Ecole d'avocature (ECAV) : les coûts des litiges

En comparaison avec les autres facultés de l'Université de Genève, l'ECAV engendre 4,5 fois plus de litiges. Comparés à la faculté de droit à laquelle elle est rattachée, c'est 5,7 fois plus !<sup>1</sup>

Le rectorat de l'Université relevait en 2020 que « Courant 2019, [...] il a donc été décidé d'utiliser le budget consacré aux achats de livres [par l'ECAV pour les étudiants, pendant 8 ans] pour financer un 4º poste d'assistant-e. Le reste du budget initialement dévolu à l'achat de livres est destiné à financer le traitement des oppositions et des recours contre l'ECAV ».

Il nous a été rapporté que l'ECAV mandate des avocats (externes) pour gérer ses litiges, compétence réglementairement dévolue au conseil de direction de l'ECAV. Les opposants et recourants ne sont toutefois jamais tenus au courant de cette inégalité des armes qui semble fort coûteuse pour le contribuable. Surtout qu'en faculté de droit, il existe une commission, composée de professeurs et des conseillères académiques, spécialement prévue à cet effet.

Mes questions sont les suivantes :

Combien y a-t-il de litiges à l'ECAV (2011-2024), c'est-à-dire demandes de reconsidérations, oppositions, recours à la Chambre administrative de la Cour de justice et recours au Tribunal fédéral?

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir G. Geissbühler, « Les recours universitaires », 2016

Q 4028 2/2

— Quels sont les coûts (détaillés et sourcés) des litiges à l'ECAV (2011-2024, y compris année après année)? Quelle part de ces coûts est financée par les frais d'écolage de 3500 francs par étudiant? Combien sur budget de la faculté de droit? Combien sur tout autre budget (DIP, Etat, etc.)?

- Quel est le taux horaire des mandataires de l'ECAV? Combien de versements sont intervenus pour les financer (2011-2024) et pour combien de mandataires? Qui choisit le mandataire? Comment est-il désigné? Pourquoi? Quel est le lien avec l'Ordre des avocats de Genève?
- L'Université de Genève a-t-elle spontanément fourni ces informations dans le cadre de l'enquête de la Cour des comptes pour « détournement d'argent » sur l'ECAV ? Pourquoi ?
- Le Conseil d'Etat a-t-il ouvert un quelconque processus de surveillance de l'ECAV? Pourquoi? Par qui? Quand? A-t-il été invité à entamer un quelconque processus de surveillance de l'ECAV par les instances fédérales? Pourquoi? Par qui? Quand?
- L'Université de Genève (au sens large) a-t-elle entamé un quelconque processus au sujet de l'ECAV? Lesquels (en détail)? Quand? Pourquoi? Le cas échéant, la rectrice et ancienne doyenne de la faculté de droit et l'ancien président de l'ECAV directeur au rectorat ont-ils été mêlés, d'une manière ou d'une autre, à ces enquêtes?
- Le cas échéant, le Conseil d'Etat ne se sent-il pas concerné malgré ses deux représentants permanents (DIP et DIN) au sein du conseil de direction de l'ECAV depuis son existence ? Pourquoi ?
- Enfin, le Conseil d'Etat va-t-il présenter ces informations à la commission judiciaire et de la police dans le cadre de l'étude du PL 13400 ? Pourquoi ? Quand ?